

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le onze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

**Etaient présents** : Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ et Damien REVEIL formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Jean-Luc WEINICH donnant pouvoir à Geneviève LE NEVÉ  
Muriel PROD'HOMME donnant pouvoir à Cathy BOURDEAU  
Caroline CANAC donnant pouvoir à Noël BOURDILLAT  
Martine TROUINARD donnant pouvoir à Françoise LECOMTE

**Secrétaire de séance** : Romain LHOPITEAU

**Date de convocation** : 04/09/2015

---

**I. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Romain LHOPITEAU **est désigné** secrétaire de séance.

**II. Approbation du procès-verbal du conseil du 26/06/2014**

Le conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 juin 2015.

**III. Délibérations**

1. Ecole-Classes maternelles : Proposition d'actualisation de la subvention « fournitures scolaires ».

Une étape importante à la refondation pédagogique de l'école est la mise en œuvre, à la rentrée 2015, du nouveau programme de l'école maternelle. Dans ce nouveau cadre, les enseignantes de maternelle ont besoin de plus de matériel notamment dans le domaine du graphisme et de l'écriture. Madame le maire précise également que le budget de l'école maternelle n'a pas augmenté depuis 7 ans et qu'il serait bon de le réactualiser.

Madame le maire propose donc au conseil une augmentation du budget alloué aux classes maternelles de 8 € par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte, à l'unanimité**, l'augmentation de 8€ par enfant, du budget de fonctionnement alloué aux classes de maternelles. Le budget relatif aux achats de fournitures scolaires sera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 de 65€ par année scolaire pour chaque enfant scolarisé en maternelle à l'école des Sources de Néron.

## 2. Ecole : Don à la coopérative scolaire à valider.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil qu'un administré a fait un don de 100 € à l'école de NERON. Celui-ci ne peut être encaissé directement par la coopérative scolaire.

Cette somme sera encaissée sur le budget de fonctionnement de la commune, puis reversé à la coopérative scolaire si le conseil le permet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité** de reverser 100 €, montant égal au don fait à la collectivité, à la coopérative scolaire.

## 3. Fonds de solidarité pour le logement d'Eure-et-Loir : Décision à prendre de participer à ces actions de solidarité sur le Département.

Madame le maire explique au conseil que depuis le 1er janvier 2005, le Département s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Les aides sont accordées par le Président du Conseil Départemental sur la base d'un règlement intérieur adopté en Assemblée départementale, et après avis d'une commission locale d'examen.

Le FSL est un Fonds partenarial, abondé essentiellement par le Conseil Départemental mais il reçoit également la participation des communes ou CCAS, des bailleurs et autres organismes (CAF, MSA...).

Chacun des financeurs contribue à la mise en œuvre du droit au logement. Pour les bailleurs de logements, le comité de pilotage a fixé une participation de 3€ par logement.

Madame le maire propose au conseil de poursuivre la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement d'Eure-et-Loir sur la même base qu'en 2014, à savoir 10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, **à l'unanimité, décide** d'accorder une participation financière de **10 €** pour le F.S.L. 2015.

## 4. Droit de stationnement pour l'occupation d'un trottoir par une terrasse de café à définir.

Suite à la demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour une terrasse de café présentée par la propriétaire du Café – Restaurant situé au 5 rue du Pont de Fer, Madame le maire demande au conseil de délibérer sur le versement de la redevance correspondante à cette occupation du domaine public.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide, à l'unanimité**, de fixer la redevance à 15€ le m<sup>2</sup> d'occupation du domaine public Cette redevance sera annuelle avec tacite reconduction et sera applicable à partir de l'année 2016.

5. Fondation du patrimoine : Autorisation de signature des documents relatifs au lancement de la souscription publique de l'église Saint Léger.

Considérant la décision du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2014 de s'engager dans une démarche de mécénat populaire pour les futurs travaux de l'église St Léger, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine ;

Considérant que, dans le cadre de sa mission, la Fondation du patrimoine peut accorder une participation au financement de ce projet par le biais d'une souscription publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité** de :

**CONFIER** au Maire la constitution du dossier pour cette opération ;

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention entre la Commune et la Fondation du Patrimoine.

6. Sente communale rue des Marais : Présentation de la formalisation de cette cession par « un acte en la forme administrative ».

Madame le maire rappelle l'historique de la vente de la sente reliant la rue des Marais au chemin rural dit « du jeu de paume ».

Dernièrement, la commune a rencontré le notaire susceptible d'établir l'acte de vente et a pris connaissance des taxes élevées qui incomberaient aux futurs acquéreurs. Ces derniers informés du montant des frais de notaire, ont, pour moitié d'entre eux, décidés d'abandonner leur acquisition. Un acte en la forme administrative permettrait d'éviter pour les futurs acquéreurs les frais de notaire, dont le montant n'est pas proportionné au prix de vente des quatre parcelles.

Après étude de la faisabilité de cet acte et considérant la faiblesse des risques pour la collectivité, notamment au regard de la désignation du terrain et de l'état civil des futurs acquéreurs, Considérant la diminution des frais d'enregistrement que cela occasionne pour les futurs acquéreurs,

Madame le maire propose au conseil de réaliser la vente de la sente reliant la rue des Marais au chemin rural dit « du jeu de paume » par un acte de cession en la forme administrative et de désigner un adjoint pour signer cet acte au nom de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de formaliser cet acte en la forme administrative
- **DESIGNE**, Monsieur BOURDILLAT Noël 1<sup>er</sup> adjoint pour signer cet acte au nom de la commune et en présence du maire

7. Syndicat d'Initiatives de Nogent-le-Roi : Proposition d'adhésion.

Madame le maire rappelle aux membres du conseil les objectifs du Syndicat d'initiative de Nogent-le-Roi.

Celui-ci a été créé en juin 2005. En mars 2015, un nouveau président, Michel MONTCUIT a été élu.

Dans ce nouveau contexte, le Président, Michel MONTCUIT, rencontre les élus des différentes communes de la CC4V pour expliquer dans un nouveau contexte, le rôle que pourra tenir le Syndicat.

Ainsi prochainement avec l'Office du Tourisme de Maintenon, des projets seront mis à l'étude, pour mettre en valeur le patrimoine local, et l'inclure dans de futurs circuits touristiques. Ces projets pourraient être intéressants pour faire connaître notre village et son patrimoine.

Compte tenu de cette nouvelle situation, Madame le maire propose au conseil de renouveler l'adhésion de la commune au Syndicat d'Initiative de Nogent-le-Roi pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

**D'ADHERER** au Syndicat d'initiative de Nogent-le-Roi  
**D'ACCORDER** une subvention annuelle de 50 € au syndicat

#### 8. Décision modificative n°2 du BP : inscription budgétaire nouvel emprunt

Madame le maire détaille au conseil les écritures comptables à effectuer pour procéder au remboursement de l'emprunt n° 83342988927 (référence tiers 77880523790) suite à la renégociation de ce dernier, permettant un gain annuel de 587 € durant 6 années, en section de fonctionnement.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des inscriptions budgétaires en sections de fonctionnement et d'investissement suivantes pour :

- inscrire le remboursement des intérêts courus de l'ancien emprunt n° 83342988927 de mars 2015 à août 2015
- inscrire le remboursement du capital restant dû après l'échéance de mars 2015 d'un montant de 63 336,52 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de modifier le budget 2015, section d'investissement et fonctionnement comme suit :

| Fonctionnement |          |          | Investissement |                |                |
|----------------|----------|----------|----------------|----------------|----------------|
| Comptes        | Dépenses | Recettes | Comptes        | Dépenses       | Recettes       |
| 022            | -1 210   |          | 1641           |                | +63 337        |
| 6618           | +1 210   |          | 1641           | +63 337        |                |
|                |          |          |                |                |                |
| <b>TOTAL</b>   | <b>0</b> |          |                | <b>+63 337</b> | <b>+63 337</b> |

#### 9. Taxe sur l'enlèvement des chiens errants

Après discussion, le conseil décide de ne pas prendre de délibération à ce sujet mais plutôt de traiter ces affaires au cas par cas.

Madame le maire rencontrera très prochainement les propriétaires du chien qui s'échappe régulièrement et qui aboie de façon intempestive, afin de solutionner le problème.

## IV. Questions diverses

### 1. Visite du Sénat pour les enfants du CMJ mercredi 4 novembre 2015 : organisation de la sortie.

Madame le maire rappelle au conseil que pour clôturer le mandat 2014-2015 des enfants du Conseil Municipal des Jeunes, une sortie au sénat leur est offerte le 4 novembre 2015 à 15h30. Celle-ci sera parrainée par Madame Chantal DESEYNE, sénatrice. Cette sortie pourrait être proposée aux enfants de CM car la visite du Sénat est ouverte à 40 participants. Madame le maire précise qu'une demande de prêt a été faite auprès de Monsieur Philippe AUFFRAY, maire de Villiers le Morhier, pour l'utilisation de leur bus municipal permettant ainsi à Néron de limiter les coûts de transport de la sortie, et d'emmener les enfants du CM.

### 2. Mobilisation des élus de la CC4V contre la baisse des dotations de l'Etat

Madame le maire informe le conseil de sa participation à la mobilisation des élus de la CC4V contre la baisse des dotations de l'Etat et de leurs conséquences sur les territoires ; Cette action se tiendra le samedi 19 septembre 2015, de 10h à 12h sur le marché de Nogent-le-Roi.

### 3. Afflux des migrants en Europe: position du conseil

Madame le maire demande au conseil s'il souhaite s'exprimer sur ce sujet difficile. Un tour de table permis à chacun de donner son opinion. Sur Néron, nous n'avons aucun logement communal disponible, mais il faut rester disponible et à l'écoute de particulier souhaitant accueillir une famille de réfugiés.

### 4. Election d'un nouvel adjoint et recomposition du bureau

Madame le maire informe le conseil que lors de la prochaine séance du conseil municipal il sera procédé à l'élection d'un second adjoint suite à la démission de Jean-Luc WEINICH de son poste. Jacques AUGER, conseiller délégué, s'est porté candidat. L'appel à candidatures est ouvert. Une réorganisation des commissions sera également nécessaire suite à cette élection.

### 5. Elections régionales du 6 et 13 décembre 2015

Madame le maire rappelle que les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre prochain et que pour la tenue du bureau de vote, il est nécessaire que les élus se positionnent dès maintenant sur des créneaux horaires. Le tableau des présences est transmis à l'assemblée pour inscription.

## V. Tour de table

 SIEA

Noël BOURDILLAT informe le conseil que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Nogent-le-Roi n'a toujours pas retenu de date pour la réunion publique de restitution des diagnostics réalisée sur la commune entre 2013 et 2014, relative à la conformité des filières d'assainissement autonomes. Le Syndicat ne s'est toujours pas positionné par rapport à la prise de compétence pour la réhabilitation des installations. Les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dépendent de la position qu'il prendra.

## Participation citoyenne

Noël BOURDILLAT informe le conseil que la date de réunion publique pour informer la population sur ce dispositif est repoussée car le nouveau commandant de gendarmerie vient de s'installer dans ses fonctions et n'a pas encore eu le temps de mettre en place cette action de communication.

## Voirie-Stationnement

Noël BOURDILLAT informe le conseil de sa rencontre avec Monsieur LUCIEN de la Subdivision de Chateauneuf-en-Thymerais, pour étudier le marquage de places de stationnement dans la rue de Nogent. Il invite les membres de la commission travaux à participer à cette réunion. Les riverains pourront également faire remonter leurs remarques en mairie avant le marquage définitif.

## Elagages des chemins

Jacques AUGER signale qu'il faut procéder rapidement à l'élagage des chemins car la végétation les a envahis. Madame le maire précise que les travaux d'entretien des chemins seront planifiés en fonction des prévisions budgétaires 2015.

## Récolte des betteraves

Jacques AUGER et Noël BOURDILLAT informent le conseil de leur rencontre avec un agriculteur de la commune suite à de nouvelles obligations liées aux récoltes des betteraves. En effet, les camions ne doivent plus stationner sur la voie publique pendant le chargement, mais sur la parcelle du propriétaire récoltant, ce qui nécessite des aménagements de chemins secondaires et de voies de stockages. L'agriculteur n'ayant pas réalisé ces aménagements avant la récolte 2015 demande l'autorisation d'utiliser le chemin communal. Il s'engage à le remettre en état si nécessaire.

## Piquets –stade

Jacques AUGER fait part au conseil de la mise en place, par les employés municipaux, des piquets de signalisation de la tranchée située le long du stade communal.

## Accueil des nouveau-nés et nouveau-arrivants. Remise des médailles du travail.

Françoise LECOMTE rappelle au conseil l'organisation de la cérémonie le samedi 12 septembre 2015 à 11h, et sollicite la participation de chacun.

## Association de Jumelages de Nogent-le-Roi.

Françoise LECOMTE transmet au conseil, de la part de Martine TROUINARD, représentante de la commune auprès de l'Association de Jumelages du canton de Nogent-le-Roi, des informations relatives à l'organisation des journées de la paix 2016. Ce projet aura lieu du jeudi 5 mai (Ascension) au dimanche 8 mai 2016 et/ou au lundi 9 mai et regroupera français, allemands et espagnols autour des valeurs de la paix. Des manifestations durables seront organisées (expositions). Les établissements scolaires y seront associés. Françoise LECOMTE demande si le projet pourra être présenté à l'école des Sources de Néron pour y associer les enfants du village. D'autres manifestations seront éphémères (concerts, rencontres sportives) et concentrées essentiellement sur le samedi 7 mai. Le dimanche restera dédié aux commémorations du 8 mai auxquelles seront invités les participants du projet.

## 🚩 Fête du 14 juillet

Matthieu CHALLE remercie le Comité des fêtes pour l'organisation du 14 juillet 2015 et la qualité de la manifestation. Jacqueline LARCHER, Présidente, remercie en retour les conseillers qui n'ont pas hésité à donner de leur temps pour la mise en place et le rangement du matériel. Elle remercie également Hervé BOURDEAU pour son investissement et la qualité du feu d'artifice qu'il a offert à la collectivité. Elle renouvelle son appel à main d'œuvre pour les prochaines festivités de la Saint Léger, le 4 octobre 2015.

## 🚩 Affichage église

Damien REVEIL demande l'affichage des horaires d'ouverture et de fermeture de l'église sur le panneau d'information de celle-ci. Il soumet au conseil l'idée d'informer la population sur le projet de mécénat public sur ce même panneau.

## 🚩 Nuisances sonores des avions

Céline MANIEZ signale au conseil des nuisances sonores importantes, la nuit, dues au passage d'avions. Ces nuisances pourraient expliquer l'absence ou le peu de brame du cerf dans nos bois constaté ces derniers temps.

## 🚩 Graffiti abris bus

Celine MANIEZ informe le conseil du graffiti sauvage fait sur l'abribus et des nuisances occasionnées par les jeunes qui se retrouvent sur le parking de la salle des fêtes, tard le soir. Elle demande si les gendarmes ont été prévenus. Noël BOURDILLAT répond qu'effectivement ces incivilités ont été signalées aux gendarmes, par les élus, mais également par les riverains. Lors d'une patrouille, les gendarmes ont eux-mêmes constatés la présence d'un rassemblement important sur ce parking. Ils augmenteront le nombre de passage des patrouilles pour contrôler et verbaliser si besoin les contrevenants.

## 🚩 Randonnée de Chartres

Romain LHOPITEAU présente au conseil une randonnée organisée entre Chartres et Néron, dans le cadre des Journées du Patrimoine et des agriculteurs du réseau « Bienvenue à la Ferme », le dimanche 20 septembre 2015. Le départ est prévu à 9h sur le parvis de la Cathédrale de Chartres et l'arrivée à 17h à la Ferme au Colombier. Un service de retour en navette payante sera prévu pour ramener les participants au point de départ à Chartres.

## 🚩 Sortie vélo CMJ

Cathy BOURDEAU rappelle au conseil l'organisation d'une sortie « Vélo » initiée par le conseil municipal des jeunes le 20 septembre prochain.

## 🚩 Collecte de bouchons

Cathy BOURDEAU informe le conseil du démarrage de la collecte de bouchons, mise en place par le conseil municipal des jeunes, à l'école et en mairie. La collecte sera remise à l'association « Les Clayes Handisport / Sport Adapté » des Clayes-Sous-Bois, pour l'opération « Les Bouchons de l'Espoir » afin de récolter des fonds pour favoriser l'accès au sport des personnes handicapées.

## ✚ Etat des routes secondaires

Jacky COGNEAU demande si lors de la rencontre avec Mr LUCIEN de la Subdivision des Routes, il sera possible de l'alerter sur l'état des routes secondaires. Noël BOURDILLAT confirme que cela lui sera transmis. Madame le maire ajoute que le problème sera également signalé aux élus du Département, par l'intermédiaire de Monsieur Jean-Noël MARIE.

## ✚ Augmentation de puissance électrique pour l'Arsenal

Jacqueline LARCHER demande au conseil s'il est possible d'augmenter la puissance du compteur électrique de l'arsenal, car lors de manifestations festives publiques, celle-ci n'est pas suffisante pour alimenter tous les appareils utiles (friteuses, cafetières etc.). Une demande sera faite auprès de l'ERDF afin de connaître le coût d'un nouvel abonnement. La décision sera prise ensuite.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h54.  
Néron, vendredi 11 septembre 2015.*